



Conseil communal du 29/09/2020 Communiqué de presse

Point 1. Approbation PV

Point 2. Marchés publics – Parc Pater – Extension Phase 1 – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 les conditions et le mode de passation de l'extension de la phase 1 des travaux au Parc Pater.

Le marché porte sur l'abattage, le dessouchage d'arbres non classés et de taillis, le nivellement du terrain et le démontage ainsi que l'évacuation d'une clôture sur une partie du Parc Pater récemment acquise à la SA DUROBOR en vue de la réalisation d'aménagements d'espace vert et de permettre la connexion cyclo-piétonne avec le site Hérès et la chaussée du Roeulx et ainsi liasonner ces quartiers au centre de Soignies-carrière.

Ce marché est divisé en 5 lots :

- Lot 1 (Abattage Zone 1),
- Lot 2 (Dessouchage et rognage zone 1)
- Lot 3 (Démontage et évacuation d'une clôture - zone 1)
- Lot 4 (Abattage par démontage - zone 2)
- Lot 5 (Rognage - zone 2)

Le montant estimé de ce marché est de 50.000 € TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé sans publication préalable.

Point 3. Patrimoine – Rétrocession voirie – Rue des 4 Couronnés – Haute Senne Logement – Utilité publique – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 le projet d'acte de rétrocession de voirie à la Rue des 4 Couronnés créée par la société de logements Haute Senne Logement.

Cette voirie traverse la parcelle achetée par Haute Senne Logement afin de pouvoir y construire leur bureau.

Il y a donc lieu de rétrocéder cette voirie à la Ville de Soignies.

Point 4. Patrimoine – Angle Chaussée d'Enghien/Rue de la Senne – incorporation au domaine public - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 l'incorporation du terrain sis à l'angle de la Chaussée d'Enghien et Rue de la Senne, au domaine public communal.

La superficie de ce terrain est de 239.6 m². Il s'agit d'une simple régularisation administrative qui vise à attribuer cette superficie au domaine public. Cette parcelle comprend du parking et un espace vert.

Point 5. Patrimoine – Portion d'immeuble sis Rue de la Senne – Enclave – Vente – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 le projet d'acte de vente de deux lots, sis à l'angle de la Chaussée d'Enghien et de la Rue de la Senne, pour un montant de 13.948€, correspondant à l'estimation notariale.

Cet acte de vente fait suite à l'incorporation du terrain sis à l'angle de la Chaussée d'Enghien et de la Rue de la Senne (point 4) dans sa totalité au domaine public communal.

Etant donné que deux lots sont enclavés et à usage privatif sans intérêt public, il y a lieu de vendre ces lots pour un montant de 13.948€.

Il s'agit aussi d'une simple régularisation administrative.

Point 6. Patrimoine – Création d’une voirie entre l’Avenue du Chemin de Fer et la Place de Naast – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 la création d’une voirie entre l’avenue du Chemin de Fer et la Place de Naast.

Cette voirie permet de desservir les 10 maisons et 18 appartements récemment construits.

Un permis avait déjà été demandé pour cette voirie dénommée « rue de la Scierie ». Il s’agit ici d’une modification, qui consiste à déplacer le tracé de la voirie à cause des impétrants.

L’enquête publique n’a donné lieu à aucune réclamation.

Point 7. Aide à la promotion de l’emploi (APE) : Prolongation de la cession de points de la Ville de Soignies vers la zone de police de la Haute Senne – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 la prolongation de la cession à la Zone de Police de la haute senne de 5 points A.P.E. du 01.01.2021 au 31.12.2021 inclus et à marquer son accord sur la proposition de convention à établir avec la ZP.

Ces points ne seront octroyés à la zone de police Haute Senne qu’à la condition de l’acceptation du dossier par les autorités compétentes du Service Public de Wallonie.

La dotation financière de la Ville de SOIGNIES à la Zone sera diminuée à due concurrence de cette cession de points.

Points 8 à 12. Ecoles communales de l’EEPSIS, Thieusies, Casteau/Neufvilles/Chaussée, Soignies et Naast – Fixation du règlement de travail applicable au personnel enseignant – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies adoptera ce mardi 29 septembre 2020 les règlements de travail applicables au personnel des écoles de L’EEPSIS, Thieusies, Casteau/Neufvilles/Chaussée, Soignies et Naast.

Ce point fait référence au décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs.

Ce texte, mettant en oeuvre certains aspects de l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence, prévoit une nouvelle définition de la charge des enseignants.

Dans ce cadre, 5 composantes de la charge des enseignants sont retenues:

- le travail en classe,
- le travail pour la classe,
- le service à l'école et aux élèves (SEE),
- le travail collaboratif
- la formation continuée.

Afin d'y intégrer les nouvelles dispositions, une révision du modèle cadre de règlement de travail et des modèles de règlement de travail applicables aux différents niveaux d'enseignement concernés par cette législation (enseignement fondamental ordinaire, enseignement fondamental et secondaire spécialisé et enseignement secondaire ordinaire) s'imposait.

Point 13. Approbation des devis estimatifs et validation de la convention de rétrocession relatifs à la demande de Monsieur Meunier, géomètre-expert mandaté par l'indivision Machtelinck pour la réalisation d'aménagements de voirie – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 la convention de rétrocession de voirie par laquelle les demandeurs s'engagent à réaliser les aménagements visés par la présente demande accompagnée des métrés et devis estimatifs pour un montant général de 224.949,73 TVAC.

Suite à la création de 7 terrains, ces aménagements sont prévus au Chemin de Casteau à Casteau.

Ils visent à créer une zone constructible, en y incorporant des trottoirs, des places de stationnement et des plantations d'arbres.

L'enquête publique n'a donné lieu à aucune réclamation.

Point 14. Environnement – P.G.R.I 2022-2027 – Ratification – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce mardi 29 septembre 2020 la décision du Collège communal du 23/09/2020 relative à l'ajout d'actions au PGRI 2022-2027 de la Ville

Etant donné que l'encodage des actions devait se clôturer fin juin et que le travail a dû être réalisé en période de confinement. Une seule action avait pu être encodée pour le conseil du 16 juillet 2020.

Il s'agit du curage superficiel du lit mineur du Cognebeau/Calais (estimation budget 60.000€).

En juillet et août, plusieurs réunions techniques ont été organisées entre les services communaux et provinciaux afin d'envisager l'inscription d'actions supplémentaires.

Les nouvelles actions fixées au PGRI 2022-2027 de la Ville sont les suivantes :

1. 2021: Réalisation d'une étude hydrologique sur le territoire de Neufvilles et Thieusies - Mise à jour de l'étude de 2012 (estimation budget 20.000€)
2. 2022 : Réalisation d'un avant-projet pour la réalisation d'une Zone d'Immersion Temporaire à Neufvilles (Gageole Bajenrieux) (estimation budget 30.000€)
3. 2023 : Réalisation de l'aménagement de la Zone d'Immersion Temporaire 'Gageole Bajenrieux' à Neufvilles (estimation budget 650.000€ acquisitions comprises)
4. 2024 : Réalisation d'un avant-projet pour la réalisation d'une Zone d'Immersion Temporaire à Thieusies (estimation budget 30.000€)
5. 2025 : Réalisation de l'aménagement de la Zone d'Immersion Temporaire à Thieusies (estimation budget 500.000€ acquisitions comprises)
6. 2026 : Réalisation d'un avant-projet pour la réalisation de la Zone d'Immersion Temporaire du Saussois à la chaussée du Roeulx (estimation budget 30.000€)

7. 2027 : Réalisation de l'aménagement de la Zone d'Immersion Temporaire du Saussois (estimation budget 630.000€ sans les acquisitions).

Point 15. Île photovoltaïque Perlonjour – Projet de convention de superficie – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 29 septembre 2020 le projet de convention de superficie concernant le site d'implantation des panneaux photovoltaïques flottants, site qui appartient à Holcim.

C'est une excellente nouvelle pour la Ville de Soignies.

Depuis quelques années la Ville a à cœur de s'inscrire dans une politique volontariste visant à atteindre la neutralité carbone, en isolant correctement nos bâtiments, en installant une pompe CNG, en modernisant la flotte automobile, en installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, en informant les citoyens sur les diverses primes pour isoler ou équiper au mieux leur logement...

L'avancement de ce projet totalement innovateur, renforce encore un peu plus l'engagement de notre Ville dans le développement durable.

Cette convention de superficie concerne la parcelle de terrain (lac) sise entre la rue des Blaviers et le chemin de la Berlière, au lieu-dit Perlonjour, en vue d'y implanter une centrale flottante de panneaux photovoltaïques démontables, 86 onduleurs, 2 transformateurs de tension, une cabine ORES et 2 dispositifs de stockage d'énergie.

Pour rappel, le permis unique a été obtenu en juin 2018.

Aujourd'hui le plan d'eau appartient à Holcim et les eaux sont mises à disposition par bail emphytéotique par les Carrières Gauthier Wincqz afin de renflouer des terres de Telliers des Près. A terme, il sera nécessaire de partager l'emphytéose entre la Ville et les Carrières.

En décembre 2019 : Rencontres avec Holcim, le propriétaire du site, pour établir une convention.

Dans le cadre du Covid, les réunions entre la Ville et Holcim n'ont pas pu se tenir en avril-mai.

Aujourd'hui : Accord entre la Ville et Holcim et passage de la convention en CC.

Cette convention a pour but de donner l'usage des eaux à la Ville de Soignies pour l'euro symbolique.

La durée du contrat court jusqu'au 12 mars 2038 et pourra être reconduit aux mêmes conditions.

Deux phases restantes :

1. Etablissement d'un cahier des charges pour désigner une coopérative qui réalisera les travaux
2. Mise en route des parts coopératives.

Pour information, 1 mégawatt produit représente la consommation électrique annuelle de 350 ménages. L'île représentant 5 Mégawatt, cela correspond à 1500 ménages.

Point 16. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 29 septembre 2020 des derniers éléments d'informations dans le cadre du dossier « Boucle du Hainaut ».

Il y a cinq grandes nouvelles informations depuis le dernier conseil du 07 septembre.

1. Les rencontres entre les Bourgmestres des Villes de Seneffe, Pont-à-Celles, Courcelles, Ecaussinnes, Braine-le-Comte, Lens et Soignies. Ils se sont réunis en visioconférence le 16 septembre afin d'établir une stratégie commune et une coordination juridique et technique.

Une deuxième rencontre est prévue ce vendredi 02 octobre afin de continuer à se coordonner sur le suivi administratif du projet.

2. La rencontre entre les quatre chefs de file et le groupement citoyen REVOLHT ce 26 septembre.

3. L'information du jour concernant la suspension jusqu'à nouvel ordre des réunions publiques organisées par Elia. Une décision qui fait suite aux incidents survenus la veille à Ecaussinnes.

4. Une date a été fixée pour la rencontre organisée par la CUC au cabinet Borsus. Cette rencontre se tiendrait ce mercredi 30 septembre.

5. La Volonté de la Ville de Soignies de se joindre à la demande d'Ecaussinnes d'obtenir un délai supplémentaire pour l'enquête publique.

Point 17. Inscription de la Ville dans le nouveau schéma de collecte Hygea – Information

**Point 18. Réponses aux questions des Conseillers communaux
Communications**

Point 19. Communications